

jeudi 06 Avril 2023 - n°384

Finances - Dotation globale de fonctionnement 2023 : les montants sont en ligne

Action Cœur de Ville - Publication du nouveau Guide du programme « Action Cœur de Ville »

Développement durable - Présentation du Plan eau à Savines-le-Lac

Environnement - Fonds vert : annonces des 150 premiers lauréats

Gestion - En mars 2023, les prix à la consommation augmentent de 5,6 % sur un an

Institutions - Préparation des élections sénatoriales de septembre

Enseignement supérieur - La production de logements étudiants en territoires détendus

Agenda - Notez bien !

FINANCES



Dotation globale de fonctionnement 2023 : les montants sont en ligne

La dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'État aux communes, aux intercommunalités et aux départements est en ligne depuis le 31 mars dernier.

D'un montant de près de 27 milliards d'euros, la DGF constitue la principale dotation de l'État au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Grâce à l'abondement de 320 millions d'euros décidé en loi de finances, 90 % des communes devraient connaître une progression de leur DGF en 2023 par rapport à 2022 (contre 50 % en 2022 par rapport à 2021). La dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales, ainsi que la dotation particulière élu local (DPEL), ont également été mises en ligne ce 31 mars.

Dotation « vivante », la DGF reflète les dynamiques démographiques des collectivités locales et représente l'outil de soutien de l'État le plus important pour tenir compte de la diversité des territoires. Le montant perçu chaque année par les communes, les intercommunalités et les départements est fondé sur des critères de population, de richesse, de ressources et de charges.

DGF des communes

Pour la DGF des communes (12 milliards d'euros), la loi de finances pour 2023 a augmenté de 290 millions d'euros l'effort de péréquation. Cette hausse de la péréquation est financée par des crédits nouveaux de l'État, et permet à 90% des communes de voir leur DGF progresser.

Pour la DGF des intercommunalités (6 milliards d'euros), la loi de finances pour 2023 prévoit une progression de la péréquation de 30 millions d'euros, elle aussi financée par des crédits nouveaux apportés par l'État. Plus de 56% des intercommunalités devraient connaître une hausse de leur DGF en 2023.

Cette hausse de la DGF s'ajoute à l'ensemble des mesures décidées en loi de finances pour 2023 pour soutenir les finances des collectivités territoriales : bouclier tarifaire, amortisseur électricité, filets de sécurité, maintien des dotations d'investissement à leur plus haut niveau, institution du fonds vert et revalorisation des bases de fiscalité locale de plus de 7%.

[Retrouvez la répartition de la dotation globale de fonctionnement, de la dotation biodiversité et aménités rurales et de la dotation particulière élu local pour 2023.](#)

ACTION CŒUR DE VILLE



Publication du nouveau Guide du programme « Action Cœur de Ville »

Le Guide du programme « Action Cœur de Ville » 2023-2026, élaboré par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), en lien avec les ministères et les partenaires du programme, vient d'être envoyé aux Maires et directeurs de programme des villes bénéficiaires. Ce guide détaille les dispositifs d'accompagnement qui seront mis en place ou prolongés sur l'ensemble des

axes du programme pour la période 2023-2026. De plus, il a été proposé en annexe un "modèle d'avenant" ainsi qu'un "modèle de fiche de poste de directeur/directrice de projet ACV". Dans l'immédiat, l'ANCT demande aux 234 Maires concernés de confirmer, par courrier aux Préfets de département, d'ici le 30 avril 2023 la volonté de s'engager dans la phase 2023-2026 du programme et de préparer le nouvel avenant. Le Guide sera [téléchargeable sur le site de l'ANCT](#) prochainement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE



Présentation du Plan eau à Savines-le-Lac

À Savines-le-Lac, le Président de la République a présenté son « Plan eau » le 30 mars dernier. Avec le changement climatique, le cycle de l'eau en France a connu d'importantes modifications au cours des dernières décennies : épisodes de sécheresse en 2022, diminution du niveau des nappes phréatiques, changement du rythme des pluies. Afin de répondre à ces défis, Emmanuel Macron a proposé une série de mesures visant à redéfinir la politique de gestion

de l'eau pour l'adapter aux enjeux du changement climatique. Le plan annoncé un double objectif. D'une part, il s'agit de préparer l'été prochain et éviter au maximum les coupures d'eau potable ; et d'autre part, de faire 10 % d'économie d'eau d'ici 2030 dans tous les secteurs. Dans le prolongement des Assises de l'eau en 2019, du Varenne agricole de l'eau en 2021, les actions vont s'organiser autour de ces cinq axes :

- Inscrire la sobriété dans tous les usages et dans la durée,
- Lutter contre les fuites et moderniser notre réseau,
- Investir massivement dans la réutilisation des eaux usées,
- Planifier les usages de l'eau et accompagner les transformations des filières très consommatrices,
- Mettre en place une "tarification progressive et incitative de l'eau".

Un certain nombre de ces mesures avaient été expertisées au sein du Comité National de l'Eau ces derniers mois. Dorénavant, les associations nationales d'élus locaux, dont *Villes de France*, sont associées à un groupe de travail technique sous l'égide du secrétariat général de la Planification écologique territoriale sous la direction d'Antoine Peillon. Dans un premier temps, il sera proposé aux associations d'élus de se concentrer sur une liste restreinte de grandes thématiques prioritaires. La première réunion s'est tenue le 5 avril. L'objectif pour le Gouvernement est « de tester collectivement la pertinence de l'approche envisagée et de contribuer à l'élaboration de la documentation et des outils qui pourraient être proposés aux élus locaux pour préciser les objectifs territoriaux, identifier les leviers d'action et les priorités sur ces grandes thématiques ».

[Le discours du Président de la République](#)

ENVIRONNEMENT



Fonds vert : annonces des 150 premiers lauréats

A l'annonce des premiers lauréats du fonds, la Première Ministre a indiqué son souhait de pérenniser les financements de la transition écologique dans les collectivités. Près de 6000 dossiers pour plus de 2 milliards d'euros de crédits avaient été déposés. Les 150 premières collectivités bénéficient de 60 millions d'euros. Dans un contexte de hausse des coûts de l'énergie, ce sont la rénovation des bâtiments (40%) et l'éclairage public (28%) qui ont été le plus

plébiscités tandis que 11% des dossiers portent sur la renaturation et 6% sur la rénovation des friches et le recyclage foncier. Parmi les lauréats dans les villes moyennes, Dôle et Saint-Amand-Montrond avec des rénovations d'école, Vierzon avec une rénovation de gymnase, Ajaccio avec la désimpermeabilisation et la végétalisation des cours d'écoles ou encore la Communauté d'agglomération de Sète avec un projet autour du recul du trait de côte.

[Accéder au dossier de presse](#)

GESTION



En mars 2023, les prix à la consommation augmentent de 5,6 % sur un an

D'après la dernière estimation provisoire réalisée fin mars par l'Insee, les prix à la consommation augmenteraient de 5,6 % en mars 2023, après +6,3% le mois précédent. Cette baisse de l'inflation serait due au ralentissement des prix de l'énergie. Les prix de l'alimentation et du tabac accéléreraient, et ceux des produits manufacturés ainsi que des services augmenteraient sur un an à un

rythme proche du mois précédent.

Sur un mois, les prix à la consommation augmenteraient de 0,8 % en mars 2023, après +1,0% en février. Les prix de l'énergie ralentiraient du fait d'une nouvelle baisse des prix des produits pétroliers. Ceux des services ralentiraient également, du fait notamment du repli des prix des services de transport. Les prix de l'alimentation augmenteraient au même rythme que le mois précédent.

Sur un an, l'indice des prix à la consommation harmonisé augmenterait de 6,6 % en mars 2023, après +7,3% en février. Sur un mois, il croîtrait de 0,9%, après +1,1% le mois précédent.

INSTITUTIONS



Préparation des élections sénatoriales de septembre

Le Ministre de l'Intérieur a présenté au Conseil des Ministres du 4 avril 2023 une communication relative à la préparation des élections sénatoriales. La date du dimanche 24 septembre 2023 a été retenue pour l'organisation des prochaines élections sénatoriales. Le nombre de sièges à pourvoir de la série 1 s'établit à 170. Seront concernés, en métropole, les départements classés dans l'ordre minéralogique de l'Indre-et-Loire (37) aux Pyrénées-Orientales (66) soit 97

sièges, ainsi que les huit départements de la région d'Ile-de-France soit 53 sièges et, en outre-mer, la Guadeloupe, la Martinique, Mayotte et La Réunion soit 11 sièges ainsi que Saint-Pierre-et-Miquelon soit 1 siège et la Nouvelle-Calédonie soit 2 sièges. Six sièges de Sénateurs représentant les Français établis hors de France seront également renouvelés. Au préalable, les Conseils Municipaux devront désigner leurs délégués qui constituent, aux côtés des députés, Sénateurs, Conseillers Régionaux et Conseillers Départementaux, le collège électoral sénatorial. La réunion des conseils municipaux en vue de la désignation des délégués et des suppléants est fixée au vendredi 9 juin 2023. Un décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs sera publié prochainement.

(Photo © Sénat)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



La production de logements étudiants en territoires détendus

Les prochains Rendez-vous du logement étudiant (RDVLE) se tiendront le jeudi 13 avril 2023 de 9 h à 10h30 en visioconférence. Pour les villes moyennes et villes universitaires, au marché local du logement détendu, la production de logements dédiés aux étudiants en mobilité reste utile pour tenir compte de leurs besoins spécifiques et accompagner les efforts des collectivités pour le

développement de leur Enseignement Supérieur et l'attractivité de ce dernier. Sur ces territoires, peu d'acteurs spécialisés pour répondre à la demande. Comment alors constituer cette offre et développer l'accueil des jeunes en mobilité sur ces territoires ? Cet atelier aura pour objectif de faire un point sur les attentes des élus locaux, des établissements de ces territoires et la réponse que peuvent apporter les acteurs du logement des jeunes et étudiants. A la suite de Françoise Raynaud, Vice-présidente déléguée à l'Avuf, qui évoquera les besoins et attentes des décideurs locaux de ces territoires, plusieurs acteurs des bailleurs sociaux interviendront pour décliner leurs possibilités, leurs attentes et pour donner des exemples existants ou en cours de réalisation. Intervient Maryse Prat, Présidente de la commission « Attributions, mixité et gestion sociale » de l'USH, Philippe Pelhate, Directeur du développement logements pour jeunes chez Espacil Habitat et Catherine Papetti, Responsable de programmes Clesence AlterEgo.

[Vous pouvez vous inscrire sur le site rdvle](#)

AGENDA



Notez bien !

SAVE THE DATE
Congrès de Villes de France, jeudi 6 et vendredi 7 juillet 2023,
Le Creusot
« Les Villes de France, territoires d'attractivité : Quels leviers pour la réindustrialisation ? »

FORMATIONS VILLES DE FRANCE :

Jeudi 11 mai 2023

Europe : comment mobiliser les programmes intracommunautaires ?
Paris

Jeudi 8 juin 2023

Santé et offre de soins dans les territoires
Visioconférence

[Télécharger le bulletin réponse des formations](#)

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi